

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 27 NOVEMBRE 1830. N^o. 21.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

A LA fin de la campagne de 1796, le général Carleton fit les arrangemens nécessaires pour mettre ses troupes en quartiers d'hiver. Comme les cazernes ne suffiraient pas, il fallut, de même que dans la guerre de la conquête, qu'une partie fut logée chez les habitans. Ceux-ci se prêtèrent de bonne grâce aux ordres qui leur furent donnés à cet effet, et leurs hotes eurent qu'à se louer de la manière dont ils furent traités.

Le 20^{ème} régiment fut cantonné à l'Isle aux Noix, près de la décharge du lac Champlain dans le Richelieu, avec de l'artillerie, et forma l'avant-poste. Le 21^{ème} régiment, sous le brigadier HAMILTON, occupa St. Jean, où furent rassemblés tous les vaisseaux et bateaux destinés à la navigation du lac. Le 53^{ème} régiment, sous le brigadier POWELL, forma la garnison du fort Chambly, et le 31^{ème} fut cantonné des deux côtés de la rivière, depuis ce lieu jusqu'à Sorel. Les bords du St. Laurent, depuis Sorel jusqu'à La Prairie, furent occupés par les grenadiers, l'infanterie légère, et le 24^{ème} régiment, sous les ordres du brigadier Fraser. Le major général PIERCE établit son quartier général dans la ville de Montréal, avec l'artillerie et le 29^{ème} régiment, et l'île du même nom fut occupée par le 9^{ème} et le 40^{ème}. Les corps du colonel M'Lean et de Sir John Johnson furent stationnés sur la rive droite du St. Laurent depuis Repentigny, au bout de l'île de Montréal jusqu'au Cap Santé, à environ treize lieues au nord de Québec, tandis que les Allemands occupaient la rive gauche, depuis Sorel jusqu'à la rivière de la Chaudière, quoiqu'ils eussent leur quartier-général aux Trois-Rivières, sur le bord opposé, où commandait le major général REIDSEEL. Le

général Carleton demeura à Québec, avec le 34^{ème} régiment, et la Pointe Lévy fut occupée par le 62^{ème}.

Toutes ces troupes, arrivées le printemps et l'été précédents, étaient agguerries et munies de toutes les choses nécessaires à la guerre. Le ministère britannique les avait envoyées en Canada, non seulement pour défendre cette colonie, mais encore pour porter la guerre dans le sein des colonies insurgées. Le commandement de celles qui devaient former l'expédition et agir offensivement, fut donné au lieutenant-général Burgoyne, qui s'était distingué en plusieurs rencontres par sa bravoure et son habileté, et qui eut sous lui les majors-généraux Phillips et Reidesel, et les brigadiers Fraser, Powell, Hamilton et Specht. Les habitans du Canada eurent ordre de leur fournir des hommes pour occuper les bois sur les frontières, empêcher la désertion, porter les nouvelles, et interrompre, autant que possible, toute communication entre les mécontents de la province et les ennemis. Outre ces requisitions, on exigea encore d'eux qu'ils fournissent des chevaux et des voitures pour le service de l'armée.

Le but du ministère était d'opérer une jonction avec Sir W. Howe, qui commandait à N-York, et de couper par ce moyen la communication entre les provinces du sud et celle du nord ou de l'est. En même tems que le général Burgoyne devait traverser le lac Champlain, un détachement eut ordre de s'avancer par Oswego et la rivière *Mohawk*, ou des Agniers, pour faire une diversion en faveur de l'armée principale, dans sa marche sur Albany. Ce détachement, qui se montait à sept ou huit cents hommes, se composait de deux cent vingt hommes des 8^{ème} et 34^{ème} régimens, du corps de provinciaux de New-York de Sir John Johnson, de quelques chasseurs d'Hanau, et d'une compagnie de Canadiens, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel St. LEGER.

L'armée principale, sous le général Burgoyne, ayant traversé le lac Champlain, débarqua et campa, le 20 Juin, à la Pointe à la Chevelure. Ici, le général donna un festin de guerre aux sauvages, commandés par Mr. de St. Luc, gentilhomme Canadien, et le lendemain, il leur fit un discours propre à exciter leur ardeur pour la cause du roi, mais à réprimer en même tems leur barbarie accoutumée. Il leur ordonna d'épargner les vieillards, les femmes et les enfans, même dans le fort de l'action, et leur défendit de répandre le sang autrement que dans le combat, et d'enlever la chevelure aux blessés et aux mourans.

Ces restrictions refroidirent peut-être un peu l'ardeur des sauvages; mais ce qu'ils auraient pu faire de plus pour la cause royale n'aurait pas compensé, suivant nous, le surcroît de

cruauté auquel ils se seraient sans doute livrés, si ce n'eût été des ordres du général; et il doit recevoir ici le tribut d'éloge que lui mérite son humanité. Le 21, il émit un manifeste, ou une proclamation, où il promettait sûreté et protection aux familles de ceux qui se rattacheraient à la cause de la métropole, menaçait de toutes les calamités de la guerre ceux qui refuseraient de le faire, ou qui seraient trouvés les armes à la main, et parlait des sauvages qui l'accompagnaient comme disposés à massacrer, avec leur férocité ordinaire, tous les ennemis de la Grande-Bretagne qui leur tomberaient entre les mains. Nous ne saurions dire s'il était de la bonne politique de paraître vouloir laisser la carrière libre à la barbarie des sauvages, lorsqu'on se proposait de la restreindre; et de menacer de maux qu'on n'avait pas intention d'infliger. C'était peut-être au moins vouloir paraître cruel inutilement. Quoi qu'il en soit, la proclamation du général Burgoyne ne produisit pas l'effet qu'il s'en était promis.

L'armée américaine, composée de trois mille hommes, sous le commandement du général Sr. CLAIR, était encore à Ticonderoga, ou Carillon, en possession de anciennes lignes françaises, renforcées par de nouveaux ouvrages. Une colline circulaire appelée *Mount-Independence*, et située vis-à-vis de Carillon, avait été fortifiée, et ces deux postes avaient été joints par un pont flottant soutenu par vingt-quatre piliers posés sous l'eau à égales distances. Du côté du pont, qui regardait le lac Champlain, il avait été formé une barre, composée de très grosses pièces de bois, liées ensemble par des chevilles rivées et des chaînes de fer d'un pouce et demi carré. Il avait aussi été construit un nombre de redoutes des deux côtés du lac, pour la défense de ces postes. Pourtant, au sud de Carillon et du Mont de l'Indépendance, il y avait une autre hauteur appelée *Sugar Hill*, qui commandait les ouvrages érigés en ces deux endroits; et que les Américains n'avaient pu fortifier, faute de moyens.

Le 2 Juillet, à l'approche de l'aile droite de l'armée du général Burgoyne, les Américains abandonnèrent les ouvrages qu'ils avaient du côté du lac George, ou du St. Sacrement, et y mirent le feu. En même temps, le général Phillips s'empara d'un point important, appelé *Mount Hope*, qui commandait les lignes des Américains, et leur coupait toute communication avec le lac George.

Le 5, l'armée royale avait fait les ouvrages nécessaires pour investir Ticonderoga, et avait pratiqué une route jusqu'au sommet de *Sugar Hill*, pour y ériger une batterie. Le général St. Clair ne fut pas plutôt informé du fait, qu'il évacua Ticonderoga et *Mount-Independence*, et marcha par Castle-

ton, dans Vermont, pour se rendre à Shencsborough, où il avait ordonné que le bagage et les effets militaires fussent transportés par eau.

Aussitôt qu'il fut connu que St. Clair s'était retiré avec son armée, le général Fraser, à la tête des troupes légères, fut envoyé à la poursuite de son arrière-garde, et il l'atteignit à 5 heures du matin, le 5, à Hubbarton. Le colonel FRANCIS, qui commandait cette division, forte de quinze cents hommes, voyant qu'il lui était impossible d'éviter une action, posta ses gens sur un terrain avantageux, et à couvert d'un abattis. Le général Fraser, quoiqu'inférieur en nombre, engagea le combat, dans la persuasion qu'il ne tarderait pas à être joint par le général Reidesel à la tête de sa division. Les Américains se défendirent avec bravoure jusqu'à l'arrivée du renfort ; mais ayant été chargés alors par les forces anglaises réunies, ils se mirent à fuir de tous côtés. Ils perdirent, dans cet engagement, leur commandant, plusieurs officiers, et quatre cents soldats tués ou blessés. La perte des Anglais fut de vingt officiers ; y compris le major Grant, et d'environ cent-vingt soldats, tués ou blessés.

(A continuer.)

CURIOSITÉ MINÉRALOGIQUE.

Forêt pétrifiée.—La lettre suivante d'un officier de l'armée des États-Unis, stationné sur le Missouri, offre l'exposé d'un exemple remarquable de pétrification sur un plan étendu, que l'on rencontre dans la région de l'ouest des États-Unis. L'autorité est telle que nous ne pouvons nous défendre d'y ajouter foi, et tout ce que nous regrettons, c'est que la lettre soit si concise. Elle a été publiée originairement dans le *Monthly Magazine* des Illinois.

“ *Casernes de Jefferson, 1er Mai 1830.* ”

“ Cher Monsieur.—Ce m'est un grand plaisir de pouvoir acquiescer à votre demande concernant la forêt pétrifiée. Vous m'avez demandé un mémoire sur le sujet, mais il faut que vous vous contentiez de l'exposé suivant que j'essaie de vous donner des faits, tels que je les ai observés, sans hasarder une seule conjecture qui irait au-delà. J'aime mieux laisser le sujet à des plumes plus habiles que la mienne, et si je puis aider, en quoi que ce soit, à la solution du problème par le simple exposé des faits, (bien connus pourtant de la plupart des officiers attachés à l'expédition de la *Roche-Jaune*), je me trouverai plus que dédommagé du temps que j'aurai employé sur le sujet.

“ L'échantillon ci-joint a été détaché d'un des nombreux troncs et branches d'arbres pétrifiés trouvés près de la rivière de la Roche-Jaune, en 1825.

“ Les faits les plus remarquables peut-être, concernant ces pétrifications de ce qui fut jadis une épaisse forêt de gros et grands arbres, sont leur localité et leur abondance. Ces restes sont des plus abondants, l'espace de vingt ou trente milles, sur une haute prairie ouverte, le long de la rive occidentale du Missouri, à quelques milles de sa jonction avec la rivière de la Roche-Jaune, et à peu près par les quarante-huit degrés de latitude septentrionale.

Cette partie du pays est montueuse et entrecoupée de profondes ravines. Sur les côtés et le sommet des collines, à une élévation de plusieurs centaines de pieds (trois cent environ) au-dessus du présent niveau de la rivière, et à une hauteur estimée (car nous n'avions pas d'instrumens,) de plusieurs milliers de pieds au-dessus de l'océan, la surface du sol est littéralement couverte de troncs, de racines et de branches d'arbres pétrifiés; présentant l'apparence d'une “ forêt pétrifiée,” brisée et renversée par quelque forte convulsion de la nature, et dispersée en tous sens en fragmens innombrables.

Quelques uns des arbres paraissent s'être rompus en tombant, tout près de leurs racines, tandis que d'autres troncs sont demeurés debout à quelques pieds d'élévation au-dessus de la surface. Quelques uns des troncs sont de grandes dimensions: nous en mesurâmes un, le chirurgien GALE et moi, et nous lui trouvâmes plus de quinze pieds de circonférence.

Je suis, avec estime, G. H. CROSSMAN, de l'armée de E. U.
Au lieutenant B. WALKER, de l'armée des E. U.

Un correspondant du *Chronicle* de Philadelphie, parlant des faits curieux communiqués par Mr. Crossman, concernant la forêt pétrifiée du Missouri, regrette qu'il ait omis de dire si ces arbres étaient de véritables pétrifications, ou seulement des incrustations, et si la matière minéralisante est siliceuse, calcaire ou argilleuse. *Evening Post.*

ANTIQUITE'—La comtesse de Moira, mentionne, dans une lettre publiée dans l'*Archeologia*, qu'un corps humain a été trouvé, à onze pieds de profondeur, sous de la mousse, en Irlande, sur une terre appartenant au comte son époux. Le corps était complètement couvert d'habits faits de crin, et entièrement préservés; et quoique les vêtements de crin indiquent une époque très éloignée, et antérieure à l'introduction des moutons et à l'usage de la laine, cependant ni le corps ni les habits ne sont gâtés.

LE POINT D'HONNEUR.—Le colonel Montgomery a été tué en duel pour un chien ; le capitaine Ramsay, pour un domestique ; Mr. Faherston, pour une recrue ; le père de Sterne, pour une oie ; et un autre monsieur pour un "acre d'enchois." Un officier a été appelé en duel pour avoir simplement proposé à son antagoniste de boire un second verre ; un autre monsieur a été contraint de se battre pour une prise de tabac. Le général Barry a été appelé en duel par un capitaine Smith, pour avoir refusé de boire avec lui un verre de vin, à un dîner dans un bateau à vapeur, quoique le général eût apporté pour excuse que le vin le rendait toujours malade en mer.

LES SOCIÉTÉS POPULAIRES DE PARIS.

Ces sociétés sont appelées populaires parce qu'elles ont adopté pour base de leurs discussions politiques le principe de la souveraineté du peuple ; parce que leurs doctrines en fait de législation, d'administration, d'économie politique, ont pour objet de défendre les intérêts du peuple contre les privilèges et l'oppression de toute espèce d'aristocratie. Ces sociétés sont :

1°. *La Loge des Amis de la Vérité.*—Un grand nombre des anciens Carbonari, ou Francs-maçons en sont membres. L'officier subalterne Bories en était. Cette loge a proposé la célébration d'une cérémonie funéraire en l'honneur des quatre victimes intéressantes du complot de La Rochelle. Cette loge retient à peine une ombre des formes maçonniques. Il se trouve toujours plusieurs étrangers à ses séances. On y discute des questions de politique générale et particulière.

2°. *La Société Aide-toi, le Ciel t'aidera.*—Elle est connue par toute la France, et vu ses liaisons avec les comités électoraux, dans tous les départemens, on peut dire qu'elle a fait les dernières élections. Elle est plus modérée que les autres sociétés.

3°. *La Société Constitutionnelle Centrale.*—Fondée par des protestans, sa politique est un mélange de républicanisme et de mysticisme.

4°. *La Société des Trois Journées.*—Pour être membre de cette société, il faut avoir été agent actif, et avoir combattu les 27, 28 et 29 Juillet.

5°. *La Société de St. Simon.*—C'est une secte économique et religieuse, qui prêche aux pauvres un royaume de ce monde, lequel consiste dans l'abolition du principe de l'héritage, et dans la distribution des biens, des dignités et des emplois, à chacun, selon sa capacité. Cette république sera gouvernée

par un Pape et sa femme, le premier imbu d'un esprit d'amour et de travail; la dernière, douée de l'esprit d'épanchement et de prophétie!

6°. *La Société des Amis du Peuple.*—C'est la plus nombreuse, la plus ardente, la plus puissante, celle qui a le plus grand nombre d'auditeurs à ses séances, et qui excite le plus d'alarme, par la rigueur de ses doctrines, et par les liaisons personnelles de ses principaux membres avec plusieurs hommes en place.

Cette Société a son journal, dans lequel la haute classe des citoyens est exposée à la jalousie des classes ouvrières, comme une coalition d'individus privilégiés, et une nouvelle forme d'aristocratie féodale. Trois autres sociétés ont chacune leur journal. Toutes ces sociétés désirent—1°. la reconnaissance solennelle du principe de la souveraineté du peuple; 2°. la dissolution des chambres; 3°. le renvoi du présent ministère; 4°. l'abolition des qualifications requises pour être électeur ou député; 5°. une convocation nationale revêtue du pouvoir de faire une nouvelle constitution; 6°. une espèce d'appel à la population pour conférer à Louis-Philippe la dignité royale en vertu de la souveraineté du peuple.

Liberté de la Presse.—Un monsieur décrivant la lutte qu'il y a eue à Paris, à la fin de Juillet, dit qu'un grand nombre de militaires furent blessés mortellement par des caractères d'imprimerie dont les habitans avaient chargé leurs fusils, en guise de balles, qui étaient très rares le premier jour de l'insurrection. C'était distribuer un peu extraordinairement. Comme de raison, les lettres étaient des CAPITALES, ou de grandes majuscules.

ETAT DE LA REPRÉSENTATION DES PAYS-BAS.

Les membres de la première chambre des états-généraux des Pays-Bas, qui sont nommés à vie par le roi, ne peuvent pas être âgés de moins de 40 ans, et ne peuvent pas être plus de 60, ni moins de 40. La seconde chambre est composée de 110 membres, qui ne sont pas éligibles avant l'âge de 30 ans, et qui sont élus dans les proportions suivantes, par les chevaliers propriétaires et bourgeois.

<i>Provinces.</i>	<i>Population.</i>	<i>Représentans.</i>
Hollande	850,000	22
Flandre Orientale	700,000	10
Flandre Occidentale	680,000	12
Brabant Méridional	505,000	8
Brabant Septentrional	333,000	7
Hainault	558,000	8

Liège et Limbourg	668,000	6
Anvers	330,000	5
Gueldres	291,000	6
Frise	207,000	5
Overyssel	164,000	4
Zeelande	182,000	3
Luxembourg	298,000	4
Utrecht	119,000	3
Namur	194,000	2
Drenthe	64,000	1
Groningue	159,000	4

Il paraîtrait par cet exposé, que la Hollande, ou, pour parler sans ambiguïté, que la Batavie, dont la population ne serait que de 1,986,000 âmes, ou de 2,000,000, au plus, enverrait 48 députés à la seconde chambre des Etats-généraux, et que la Belgique, qui aurait une population de 4,260,000 âmes, n'y en enverrait que 62, tandis que, pour que la représentation fût égale, elle devrait y envoyer plus de 96 représentans. La partialité se montre partout à découvert dans la répartition. Si la province de Hollande, par exemple, dont la population est de 850,000 individus, élit 22 députés, celle de la Flandre Orientale, qui a une population de 700,000 âmes, devrait en élire 18, tandis que, dans le fait, elle n'en élit que 10. La partialité et l'injustice sont ailleurs encore plus marquées; mais elles ne le sont nulle part autant peut-être qu'à l'égard des provinces de Namur et de Groningue: la première, dont la population est de 194,000 âmes, n'élit que deux députés; tandis que la seconde, qui ne contient que 159,000 habitans, en élit quatre.

Nous sommes étonnés que les Belges n'aient pas réclamé plus haut ou plus tôt qu'ils ne l'ont fait contre un tel état de choses; c'était l'asservissement virtuel de la Belgique à la Hollande; c'est notre projet d'Union mis à exécution, et suivi des conséquences qui en devaient résulter; la majorité dominée par la minorité, les restrictions imposées à l'éducation religieuse des premiers, et surtout la proscription de leur langue dans les tribunaux et dans les chambres du parlement.

L'EX-DUC DE BRUNSWICK a écrit à sa majesté une lettre où il exprime son étonnement de n'avoir pas été favorisé d'une audience. Il est venu, dit-il, exprès de Brunswick pour voir son royal parent. Loin d'avoir été chassé de ses domaines, il assure sa majesté qu'il était extrêmement populaire parmi ses sujets, et que la première nouvelle de l'insurrection de Brunswick lui est parvenue dans ce pays. Il y a, ajoute-t-il, dans le tout, un mystère qu'il ne peut comprendre. Sans entrer dans

le sujet de sa popularité à Brunswick, sa majesté a répondu à son ex-altesse sérénissime, qu'ayant eu l'indiscrétion de dire qu'elle avait vu le roi, quand ce n'était pas le cas, elle ne pouvait être admise à une audience.

Il y a quelques jours, comme l'ex-duc entrait dans une loge à l'un des théâtres, il fut salué, du lieu de la scène, par le cri significatif de "Vive la liberté ! Il se troubla, parut courroucé, follement agité et effrayé ; jeta de côté un coup d'œil sur la scène, regarda le parterre, fit signe des yeux à quelqu'un, et se retira en hâte.

DERNIERES NOUVELLES.

PAYS-BAS.—Le roi des Pays-Bas a décrété un emprunt de 20 millions de florins. On ignorait encore si cette somme était destinée aux frais d'une guerre pour reconquérir la Belgique, ou à quelque autre fin. Il paraissait pourtant que le gouvernement de Hollande avait perdu tout espoir de ramener les Belges à l'obéissance par la force des armes. Un journal hollandais, du 8 Octobre, s'exprime ainsi :

"Que l'on ne cache pas plus longtemps le véritable état des choses : le gouvernement ne peut dissimuler la perte d'un grand nombre de forteresses, la défection de toute la partie belge de l'armée, l'affermissement du gouvernement des révoltés, le peu de chances que l'on conserve de l'intervention étrangère. Que l'on déclare franchement qu'il est inutile de délibérer sur la séparation, et qu'on reconnaisse qu'elle existe de fait. On pourra alors déployer le drapeau national, et appeler la nation hollandaise aux armes, avec espoir de succès, pour se défendre, en cas d'attaque de l'étranger, comme on l'a fait il y a quinze ans. Si la possession de la Belgique est encore de quelque prix aux yeux de quelque puissance de l'Europe, que le roi abdique ses droits sur cette contrée. Si personne ne désire la posséder, que le roi l'abandonne à elle-même.

"Le consentement des états généraux, représentant des contrées restées fidèles, ne seraient pas refusé. En attendant, que le roi donne leur démission à tous les employés belges, comme le gouvernement provisoire l'a fait à l'égard des fonctionnaires hollandais. Il résulte de la simple reconnaissance de l'état des choses, que les députés des provinces séparées de la Hollande ne viendront plus siéger aux états-généraux ; car on ne peut représenter dans une assemblée néerlandaise ceux qui ne se regardent plus comme sujets de ce royaume."

Bruxelles, 16 Oct.—Il y a quelques jours, les troupes qui faisaient partie du corps d'armée dont le quartier-général était à Maestricht, sont entrées dans cette ville, et St. Trond, Hasselt, et Tongres, ne sont plus occupés par des troupes hollandaises. Il s'est organisé une garde bourgeoise dans ces villes, pour y maintenir l'ordre. Le comité central a supprimé la lotterie royale, comme étant pour le peuple un impôt immoral et onéreux.

FRANCE.—La reconnaissance du nouveau gouvernement par la Russie a inspiré de la confiance aux spéculateurs, et a fait hausser les fonds. Le baron Athalin, qui est arrivé à Paris le 16 Octobre, a eu aussitôt une entrevue avec le roi. La loi pour l'appropriation de 30 millions de francs pour le soutien du commerce et des manufactures, a été passée. La Chambre des députés a nommé une commission pour aider le ministre des finances à en faire la distribution.

Les ministres ont fixé leurs appointemens à 80,000 francs par an. Il y a eu à Auxerre des troubles qui ont duré plusieurs jours, et qui n'ont été entièrement apaisés que par l'intervention du militaire. La *Quotidienne* dit qu'on rapporte que l'insubordination s'est manifestée dans un régiment cantonné à quelques lieues de Paris; que plusieurs des soldats ont refusé d'obéir à leurs officiers, ont déserté et se sont dispersés par la campagne, et qu'il a été donné des ordres aux barrières de Paris, pour l'arrestation de ceux qui tenteraient d'entrer dans la ville.

L'extérieur du château de Vincennes est couvert de placards, où l'on demande la mort de Polignac et de ses collègues, et l'on voit en plusieurs endroits ces mots écrits avec de la craie: *Mort aux ex-Ministres!* Dans la nuit du 16, un rassemblement considérable d'ouvriers passa sur la place du Palais royal, en criant: Justice! Justice! Vive le Roi! Mort à Polignac! Ils marchaient régulièrement dix ou douze de front, précédés d'un drapeau tricolore. On disait dans la foule qu'ils venaient du faubourg St. Marceau, et qu'ils avaient chanté la Marseillaise dans toutes les rues. Ils causèrent quelque alerte parmi les gardes nationales faisant le service au palais. Dans d'autres quartiers de la ville, le peuple avait été invité ouvertement à s'assembler et à demander la punition des ex-ministres.

Il est dit dans le *Temps* du 18, que le projet de loi pour l'abolition de la peine capitale pour délits politiques ne sera pas présenté avant deux ans.

ESPAGNE.—Le ministre de la guerre a fait au roi un rapport où il dit, qu'on n'a pas de confiance dans l'armée, et qu'on

doute même de la fidélité des troupes envoyées sur les frontières.

Il a été établi à Paris un journal en langue espagnole, destiné à propager les doctrines constitutionnelles dans la Péninsule. Les exemplaires de ce journal, intitulé *El Precursor*, sont envoyés en abondance sur les frontières, aux réfugiés, qui entreprennent de les faire circuler dans l'intérieur de l'Espagne. On lit dans ce journal, qu'il s'est formé à Bayonne un bataillon sacré, qui comptait déjà dans ses rangs plus de cent officiers, et qui avait élu pour chef le brave don Francisco Mancha, qui le 7 Juillet 1822, commandait à Madrid, un autre bataillon sacré, qui eut ce même jour une grande part au triomphe du peuple sur les gardes royales.—D'après des lettres de Perpignan, du 10 Octobre, la discorde règne parmi les réfugiés espagnols sur les frontières. Le général Milans, quoiqu'agé de 70 ans, et paralytique d'un côté, a été nommé commandant en chef, en opposition à Mina. Celui-ci a de son côté nommé la junte provisoire qui doit gouverner l'Espagne, si l'invasion réussit.—Les réfugiés ont commencé à traverser la frontière le 13 au soir. Le général Valdez, accompagné de deux aides-de-camp, M. Pablos et M. Mendez de Vigo, est entré le premier sur le territoire d'Espagne, à la tête d'une colonne de 800 hommes. Sa proclamation à l'armée espagnole a été publiée.

L'emprunt de cinq millions de piastres, contracté par M. Calvo, banquier, au nom du général Torrijos, a été ratifié par le colonel Pinto, l'agent autorisé.

ITALIE.—*Rome, 8 Octobre.*—Le pape est assiégé par les cardinaux, les évêques, les prélats, et les ecclésiastiques de tout rang, qui demandent la reconnaissance de Don Miguel. Sa Sainteté a référé le sujet à une commission spéciale.

Naples, 5 Octobre.—On a discuté dans le conseil un projet d'amnistie. La capitale est tranquille, mais il n'en est pas ainsi des provinces, où des mesures de coercition ont manqué leur but. La fermentation augmentait dans la Calabre.

On disait, qu'avenant le décès du roi, le prince héréditaire se proposait de donner une constitution à ses sujets, comme le seul moyen de sauver le pays de l'anarchie. La principale difficulté, disait-on, serait de trouver à Naples des hommes faits pour un gouvernement constitutionnel, et l'on demandait ce qu'on ferait des *lazzaroui*.

ALLEMAGNE.—L'arrangement des affaires à Dresde, a donné beaucoup de satisfaction. La tranquillité est si bien rétablie, qu'une partie de la garde nationale a été exemptée du devoir. La chose a été annoncée par une proclamation du

prince Frédéric. Les Hessois sont très satisfaits de la tournure que prennent les affaires. L'électeur a déclaré, par une ordonnance, que les provinces d'Hanau et de Fulde, qui jusqu'à présent n'ont point eu de représentation, seront représentées à l'avenir, sous la dénomination de Haute et Basse Hesse.

On lit dans la *Gazette de France*. " Nous apprenons de Francfort-sur-le-Mein, qu'une circonstance extraordinaire vient de révéler un noir complot pour le bouleversement de toute l'Allemagne. On a obtenu le plan d'une attaque combinée contre chaque état, avec les détails des moyens d'exécution, et les noms de tous les conspirateurs ! "

ANGLETERRE.—On lit la lettre suivante de Londres, dans un journal de Cork, du 21 Octobre.—" Le bruit court ici, et paraît être assez bien fondé, que quelques maisons de Birmingham ont fait marché pour fournir trois cents mille mousquets au gouvernement de France. On suppose aussi que la quantité qui doit être finalement requise sera beaucoup plus considérable. On ajoute que l'ordre est très-pressant, et que les mousquets doivent être fournis sur le pied de cinquante mille par mois, s'il est possible. Cette circonstance n'excite pas d'alarme présentement chez les capitalistes, vu que le motif assigné pour l'ordre, et pour la hâte avec laquelle on veut qu'il soit exécuté, est l'état misérable où toute l'armée régulière de France a été laissée, quant à l'équipement, par Charles X. et ses ministres."

La *Gazette de Montréal* annonce l'arrivée en cette ville du Lieutenant INGALL et de Mr. John ADAMS, chargés par les Commissaires d'explorer le pays entre les eaux de l'Ottawa et celles du St. Maurice, pour s'assurer s'il est possible de pratiquer une route militaire des Trois Rivières à Grenville.

Ces Messieurs sont partis de Grenville le 28 Septembre, et ils ont passé par les townships de Grenville, Chatham, Wentworth, les terres non arpentées de Gore, les terres contestées derrière les Mille-Isles, Abercrombie, Kilkenny, l'augmentation de Kildare, le haut de la seigneurie de Madame PANET; puis après avoir traversé la rivière L'Assomption au-dessous d'une jolie chute, de Ramsay, Brandon, Maskinongé ou Lanaudière, jusqu'au lac Maskinongé.

Après avoir descendu un peu la rivière Maskinongé, ils traversèrent le fief St. Jean, les rivières Du Loup et Machiche, et se rendirent de là aux Forges, sur le St. Maurice.

Ces messieurs parlent du pays qu'ils ont traversé comme susceptible d'une bonne route, n'y ayant trouvé aucun obstacle qui ne pût être surmonté aisément et à peu de frais. Ils ont trouvé le terrain moutueux entre les rivières de Maskinongé et du

Loup, mais en gagnant une lieue au sud, il reprend un niveau plus uniforme.

Le sol, dans les *townships* et le haut des seigneuries, est presque partout d'une bonne qualité; il y a peu de savannes et peu de collines. Les lacs sont en grand nombre: le plus grand qu'ils aient vu n'a pas plus de deux lieues de longueur sur deux milles de largeur; mais on leur a parlé d'un lac presque aussi grand que le lac St. Pierre, situé à deux lieues au nord de leur route par le *township* de *Caxton*. Les rivières y sont aussi en grand nombre; enfin, le pays leur a paru comparable aux meilleurs endroits cultivés du Bas-Canada, et offrir les plus grandes facilités pour le maintien d'une nombreuse population. Le bois dur, ou bois franc, domine dans les forêts. Les arbres les plus communs sont l'érable et le bouleau noir, ou merisier.

MM. E. THIBAUDEAU et John GOSSET, ont été élus membres de l'assemblée pour le comté de *Bonaventure*.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR.—Pourriez-vous m'apprendre ce que veulent, ou plutôt ce que sont les écrivains auxquels la dépêche de Sir James Kempt concernant la constitution actuelle du Conseil Législatif de cette Province, paraît avoir causé tant de déplaisir? Sont-ce des partisans de coups d'état, des révolutionnaires, ou des unionnaires déguisés? Je crois, moi, quelque contradiction qu'il paraisse y avoir dans la chose, qu'ils sont tout cela ensemble. Qu'ils soient amis du pouvoir despotique, quand ils croient en devoir être favorisés, à la bonne heure; c'est leur affaire; ou plutôt, c'est une affaire d'opinion qui peut dépendre de leur caractère ou de leur éducation politique; mais qu'ils croient le roi d'Angleterre, ou le veulent faire regarder comme plus absolu que ne l'étaient les rois de France, qui au moins respectaient ce qu'on appelait les lois fondamentales du royaume, c'est un aveuglement qui me paraît inconcevable.

D'après notre acte constitutionnel, la nomination des conseillers législatifs appartient exclusivement au roi, et ils sont nommés à vie. Une fois appelés au conseil, il ne dépend pas de la volonté arbitraire du monarque de les en faire sortir, et leurs places ne peuvent devenir vacantes que par la mort, ou par les cas prévus par l'acte, qui sont l'absence prolongée sans permission, la prêtéation d'un serment de fidélité à une puissance étrangère, ou le crime prouvé de trahison. Comme aucune de ces trois choses n'est alléguée contre les conseillers, il faut que ceux qui voudraient, en apparence, que plusieurs d'entr'eux fussent renvoyés de leur vivant, supposent au mo-

marque le pouvoir odieux que la constitution lui refuse ; et ils interprètent mal les recommandations du comité du Canada sur ce sujet, s'ils croient qu'elles ont rapport au présent, et non au futur seulement. Les membres de ce comité étaient trop instruits des principes du gouvernement et de la constitution britannique, pour donner à entendre qu'on pouvait et qu'on devait faire dans une colonie anglaise jouissant d'une constitution modélée sur celle de la métropole, ce qui ne peut avoir lieu que sous un gouvernement despotique.

Il est vrai que la France offre plusieurs exemples qui paraissent avoir quelque analogie avec ce que ces écrivains semblent désirer ; il est vrai que Louis XVIII. après sa rentrée en France, à la queue des alliés, en 1815, a rayé, de sa propre autorité, un grand nombre de noms de la liste de ses pairs, quoiqu'ils eussent été nommés à vie ; il est vrai que dernièrement, les pairs nommés par Charles X. ont été déclarés inhabiles à siéger dans leur chambre ; mais l'un de ces actes est celui du despotisme monarchique, et l'autre celui du despotisme révolutionnaire ; ou plutôt, ce dernier acte n'est que l'effet d'une révolution. Ceux qui demandent l'épurement de notre conseil législatif, ou l'élimination d'une partie de ses membres, sont donc, ou ont donc l'air d'être des partisans du despotisme, ou des révolutionnaires, puisque la chose ne pourrait se faire qu'au moyen d'un coup d'état ou d'une révolution.

J'ai dit que les écrivains en question, ceux qui crient contre la dépêche de Sir James Kempt au sujet de notre conseil législatif, pourraient être des unionnaires déguisés, et je crois pouvoir prouver mon assertion. Il y a sept ou huit ans, toute la population du Canada était divisée en deux partis, les unionnaires et les constitutionnels. Les premiers disaient, et s'efforçaient de prouver que notre constitution ne valait rien, et ils en demandaient le changement au moyen d'un acte du parlement impérial. Les constitutionnels, au contraire, étaient entièrement satisfaits de notre présente constitution ; elle suffisait au bonheur des habitans de ce pays, comme ils le disent dans leur requête au roi et aux deux chambres du parlement, et ce qu'ils leur demandaient avec le plus d'instance, ou plutôt, la seule chose qu'ils leur demandaient, c'était de nous la conserver intacte, et sans changement quelconque. Tandis que les unionnaires demandaient à cor et à cri la réforme de la chambre d'assemblée, ou une constitution qui formât autrement cette chambre, dont la composition, suivant eux, ne pouvait être plus mauvaise, et offrait ce qu'il y a de pis en politique, intrigues, démagogie, déloyauté, sentimens *anti-britanniques*, en un mot, les constitutionnels ne laissent pas échapper le moindre mot de plainte, dans leur requête, contre le conseil législatif ; d'où l'on doit conclure qu'ils étaient entièrement satisfaits de la composition de ce corps.

Or, est-il à supposer que les mêmes hommes, pour qui, en 1822, notre constitution était la meilleure que nous puissions avoir, voudraient se contredire d'une manière aussi manifeste, et crieraient aujourd'hui aussi haut contre la composition du Conseil, que les unionnaires criaient alors contre celle de l'Assemblée ; est-il à supposer qu'ils voudraient présentement ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires de vouloir alors, le renversement violent de notre constitution, d'une constitution, qui, suivant eux, faisait le bonheur des habitans de ce pays ? Non sans doute, et j'ai tout lieu de conclure que si les écrivains dont je parle ne sont pas ce que j'ai dit plus haut, des révolutionnaires, ou des fauteurs du despotisme, ils ne peuvent être que des unionnaires déguisés ; ou, si le mot est devenu suranné, des *interventionnaires*, qui voudraient le renversement de notre heureuse constitution au moyen d'un acte du parlement britannique.

Je doute fort pourtant que le parlement d'Angleterre voulût prendre sur lui de faire ce que nos interventionnaires, si l'épithète leur est applicable, sembleraient désirer, ou, en d'autres termes, que le gouvernement britannique voulût punir, par la perte de leurs places, des hommes dont tout le tort à son égard est d'avoir constamment soutenu, ou cru soutenir, ses intérêts ; d'avoir toujours été en faveur du ministère ou de l'administration en existence. Il en pourrait être autrement, si un changement de ministère, ou de gouverneur, était une véritable révolution ; mais comme malgré ce changement, le gouvernement est toujours le même, est toujours, pour les colonies au moins, le gouvernement constitutionnel d'Angleterre, un nouveau ministre des colonies, un nouveau gouverneur d'une province britannique, quelque différence qu'il puisse y avoir dans le caractère et les principes, ne peut regarder comme coupables et dignes de châtement ceux qui se sont montrés fauteurs des mesures de son prédécesseur en office. Il fera bien, s'il est sage, de ne pas nommer aux charges qui deviendront vacantes, des partisans trop aveugles, ou dont le zèle paraîtrait trop intéressé, mais s'il allait plus loin, il pourrait y avoir dans le gouvernement une succession perpétuelle de réactions, sinon de révolutions.

C'est un mal, à la vérité, que notre Conseil Législatif ne soit pas plus indépendant qu'il ne l'est du gouvernement ; c'est un mal qu'il n'y ait pas dans ce corps plus de Canadiens qu'il n'y en a. Mais où est, en partie, la faute, ou si l'on veut, le péché d'omission ? Pourquoi a-t-on gardé le silence, et a-t-on approuvé ainsi tacitement cet état de choses, pendant trente-six ou trente-sept ans ? Pourquoi s'est-on montré, au moins implicitement, satisfait de la composition du Conseil en 1822 ? Pourquoi a-t-on attendu jusqu'à 1827 pour se plaindre

de cette composition ? On s'en est plaint alors ; les plaintes ont été trouvées bien fondées, ou du moins le Comité de la Chambre des Communes a déclaré que si les choses étaient telles qu'elles étaient représentées, elles n'étaient pas ce qu'elles devraient être. Le gouvernement a promis de remédier au mal, s'il existait ; il s'est enquis de l'état des choses, par le canal de Sir James Kempt : ce dernier a fait voir, on ne peut plus clairement, par sa dépêche, que le mal existait réellement : il faut donc que le remède soit appliqué, si l'on a droit de compter sur la promesse solennelle d'un ministre des colonies, ou pour mieux dire, du gouvernement anglais ; mais, vu l'état avancé et enraciné de la maladie, ce remède ne peut opérer que lentement et progressivement, et force nous est de prendre patience. Il doit nous suffire de pouvoir espérer avec confiance qu'elle se guérira, à la fin, radicalement.

Si Son Excellence avait dit, comme le portait la première édition de sa dépêche, qu'il serait extrêmement difficile de trouver dans le Bas-Canada un *plus grand* nombre d'individus aussi bien qualifiés, du côté des talens et des propriétés, que les trois qu'il avait recommandés, il se serait sûrement trompé, et aurait par là-même induit le gouvernement en erreur ; quelques messieurs de la rivière Chambly et d'ailleurs auraient pu y trouver à redire ; mais s'il a dit, comme le porte la correction, et comme le paraît vouloir le sens de la phrase, qu'il serait très-difficile d'en trouver un *grand* nombre d'également qualifiés, il a rencontré juste : et quand il ajoute qu'il s'en trouvera toujours assez pour remplir les vacances, lorsqu'elles auront lieu, ne dit-il pas tout ce qu'il était important qu'il dit ? Y aurait-on gagné davantage, s'il eût dit qu'il s'en trouverait toujours *plus* qu'il n'en faudrait ? Aurait-il été convenable, enfin, qu'en parlant d'un des grands corps politiques de la province, l'administrateur du gouvernement eût employé le langage exagéré d'un partisan, le style virulent d'un ennemi ? Telle n'est pas l'opinion d'un

CONSTITUTIONNEL.

Décédés :—A Montréal, le 18, Mr. Antoine FOURNIER, âgé de 61 ans. A Valcartier, le 21, à l'âge de 25 ans, Mr. B. A. PLANTÉ, Not. Public.

Commissionnés :—L'hon. C. DE LERY, F. VASSAL DE MONVIEL, L. JUCHEREAU DUCHESNAY, et L. PANET, Écuyers, commissaires pour la bâtisse et la réparation des Églises, dans le district de Québec.

L'hon. T. COFFIN, et F. BOUCHER, Écuyers, dans le district des Trois-Rivières.

J. M. MONDELET, D. ROSS, L. GUGY, J. D. LACROIX, et F. A. QUENEL, Écuyers, dans le district de Montréal.

C. CAVANAGH, R. SHERARD, et H. LANDRY, écrivains, dans le district de Gaspé. Mr. Edouard TREMBLAY, Notaire public.

RECEMENT PUBLIE, et maintenant à vendre chez l'Auteur et
à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies*
Canadiennes, ayant pour titre :

EPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIERES.

Préface.—Épître Enfantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II
contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Igno-
rance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie recti*.—
Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—
Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'A-
mour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson
sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les
Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le
Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux
Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—
Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière ; Que j'aime à voir les*
hirondelles, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Cana-
dien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Epigrammes.—Épi-
taphic générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE

LE Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Cures et le public
général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à ven-
dre des TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église,
les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.
J. B. CHALIFOUX

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore
donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont
priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement
relié et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, VOYAGE DE
FRANCHE, &c. &c. M. BIBAUD.
N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissements
ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner
la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique,
la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché
Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS,
REQUÊTES, AVERTISSEMENTS, &c.

UNE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les
affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Com-
mis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.
Montréal, 24 Septembre 1830.